



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/5/Corr.1
1^{er} mai 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-quatorzième réunion
Montréal, 18-22 mai 2015

Corrigendum

**MISE A JOUR DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTIVITES DE 2015-2017 ET
DE LA PLANIFICATION FINANCIERE DE LA PERIODE TRIENNALE 2015-2017**

Le présent corrigendum a pour objet de:

- **Supprimer** la troisième phrase du paragraphe 32;
- Dans la section des Recommandations, au paragraphe 33(a)(v), **ajouter** « le PNUD, » avant « le PNUE », et **supprimer** le paragraphe 33(a)(vi); et
- **Ajouter** les paragraphes 1(bis) et 2(bis) ci-après à l'Annexe V :

1(bis). Dans le cas du Belize, le PNUD a indiqué que le bureau national a déployé des efforts pour renforcer la participation de l'UNO à la mise en œuvre du projet; l'UNO a indiqué par la suite à l'agence que le problème ne se posait plus.

2(bis). En ce qui concerne la République dominicaine, le PNUD a indiqué qu'une mission a eu lieu pour assurer que tous les problèmes détectés durant l'enquête ont été résolus. L'équipe régionale du Groupe du Protocole de Montréal (GPM), dont le siège est à Panama, a pris des mesures pour améliorer la coordination entre le bureau du PNUD en République dominicaine et l'UNO, et cette dernière a avisé l'agence que la situation s'est améliorée.